

La parole est d'argent, mais le silence est d'or

Date : 28 janvier 2018

A propos du prénom Derc'hen, Béatrice Hakni-Robin - intervenant es qualité de Vice-Présidente du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - a tweeté ce 27 janvier 2018 :

« Une décision de justice rendue grâce à l'intervention de la Maire de #Rennes #nathalie appere, une belle victoire pour la #Bretagne et le #breton »



Je tousse déjà quand je lis que Béatrice Hakni-Robin n'hésite pas à soutenir la bouche en cœur qu'un Procureur général pourrait prendre ses décisions sur la base de l'intervention d'un élu.

Mais quand je lis que cette décision serait une belle victoire pour la Bretagne et le Breton, je manque franchement de m'étouffer.

Il est clair en effet que ce qui est en voie de reconnaissance dans le (seul) ressort de la Cour

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

d'Appel du Parquet général de Rennes, ce n'est que l'apostrophe et en aucun cas le trigramme breton c'h et par voie de conséquence sa prononciation, puisque cette question a été volontairement et parfaitement éludée.

Elle ne risque d'ailleurs de voir un début de prise en considération qu'en cas de ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ou, à tout le moins, de la Convention n°14 de la Commission Internationale de l'État Civil relative à l'indication des noms et prénoms dans les registres de l'état civil qui reconnaît les signes diacritiques « étrangers ».